

Communiqué du Maire – Mercredi 17 juin 2026

Data center au Bourget : le Maire Mehdi NEZZAR demande l'abandon du projet

Le Maire du Bourget réaffirme son opposition totale au projet de data center porté par la société SEGRO sur un terrain situé rue du Commandant Rolland.

Ce projet industriel de plus de 25 000 m², autorisé sous l'ancienne municipalité sans véritable concertation avec la population, soulève aujourd'hui de nombreuses inquiétudes en matière de santé publique, de protection de l'environnement, de sécurité des personnes et de qualité de vie.

Pour Mehdi Nezzar, Maire du Bourget, ce dossier est emblématique d'une méthode désormais révolue : celle qui consiste à décider pour les habitants sans les associer aux choix qui engagent durablement l'avenir de leur ville.

« Les Bourgetins découvrent aujourd'hui les conséquences potentielles d'une décision prise sans eux. Je refuse que Le Bourget devienne un territoire où l'on concentre toujours davantage d'infrastructures industrielles lourdes au détriment de la santé, de l'environnement et de la qualité de vie des habitants. »

Relevant du régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), ce projet doit être analysé avec la plus grande vigilance.

Son implantation est prévue au cœur d'un secteur fortement urbanisé, à proximité immédiate d'habitations, d'établissements scolaires, de structures de petite enfance, d'équipements publics, d'un organisme de formation et d'un EHPAD accueillant des personnes âgées particulièrement vulnérables.

Cette situation interroge directement la compatibilité du projet avec les impératifs de protection des populations riveraines.

Au-delà des nuisances sonores susceptibles d'être générées par le fonctionnement continu des systèmes de refroidissement, des transformateurs électriques et des équipements techniques, le Maire du Bourget s'inquiète également des conséquences environnementales de cette infrastructure.

Les data centers figurent parmi les équipements les plus énergivores de l'économie numérique. Leur fonctionnement nécessite une alimentation électrique permanente ainsi que d'importants dispositifs de refroidissement. Dans un contexte de dérèglement climatique, de tension croissante sur les ressources naturelles et de multiplication des épisodes caniculaires, la pertinence de l'implantation d'un tel équipement au sein d'un territoire déjà fortement urbanisé doit être sérieusement questionnée.

La consommation énergétique du projet, son impact potentiel sur les ressources en eau, sa contribution aux phénomènes d'îlots de chaleur urbains ainsi que son empreinte environnementale globale constituent autant de sujets de préoccupation majeurs pour la municipalité.

Le Maire du Bourget s'interroge également sur la prise en compte des risques industriels existants dans le secteur, notamment au regard de la proximité de la gare de triage et du transport de matières dangereuses.

Les recommandations formulées par les autorités environnementales, les nombreuses observations déposées lors de l'enquête publique ainsi que la mobilisation citoyenne exceptionnelle observée ces derniers mois démontrent que les interrogations soulevées sont légitimes et méritent des réponses claires.

Plus de 18 000 personnes ont ainsi signé une pétition contre ce projet et plusieurs centaines de contributions ont été déposées dans le cadre de l'enquête publique.

Cette mobilisation dépasse largement les frontières de la commune. Elle rassemble des habitants, des associations, des collectifs citoyens et des élus de sensibilités diverses qui refusent de voir le territoire supporter de nouvelles contraintes environnementales sans bénéfices clairement identifiés pour la population.

Pour Mehdi Nezzar, Le Bourget ne peut devenir une zone de concentration des nuisances et des infrastructures les plus contraignantes de la métropole.

« Le Bourget a déjà beaucoup donné. Notre ville ne peut être considérée comme une simple réserve foncière destinée à accueillir toujours davantage d'équipements dont les impacts sont supportés localement. Le développement économique ne peut se faire au détriment de la santé des habitants et de la préservation de notre environnement. »

Le Maire du Bourget demande en conséquence :

- l'abandon du projet dans sa forme actuelle ;
- la prise en compte pleine et entière de l'opposition exprimée par la population ;
- une réévaluation approfondie des impacts environnementaux, sanitaires et sécuritaires ;
- des garanties complémentaires concernant la consommation énergétique, les ressources en eau et les effets sur le cadre de vie ;
- l'ouverture d'un véritable débat public transparent associant les habitants, les collectivités et l'ensemble des acteurs concernés.

Le Maire du Bourget continuera de défendre avec détermination les intérêts des habitants et réaffirme que la santé publique, la protection de l'environnement et la qualité de vie des Bourgetines et Bourgetins ne sont pas négociables.

Mehdi NEZZAR
Maire du Bourget
6e Vice-Président de Paris Terres d'Envol